



Greater Moncton Sewerage Commission
Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DE LA COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON

DATE : Le jeudi 21 juin 2012 – 16 heures
Centrale de traitement des eaux usées

Présences : Winston Pearce, ing., président
D. Baker, trésorier
C. Michaud, secrétaire
B. Hicks, commissaire
C. Allain, directeur des opérations
R. Richard, gestionnaire des projets spéciaux

Participation partielle : E. Pitre – intègre la réunion par conférence téléphonique de 17 h 30 à 18 h 25.

1.0 Mot du président et adoption de l'ordre du jour

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et signale qu'E. Pitre n'assistera pas à la réunion en personne mais qu'il participera par conférence téléphonique à une partie de la réunion.

Le président accueille tout spécialement les représentants de la ville de Dieppe, dont les noms figurent ci-dessous, qui sont présents pour exposer le Plan directeur d'égout sanitaire de la ville de Dieppe et sur l'égout collecteur du ruisseau Babineau.

M. Jacques LeBlanc, ing., directeur de l'ingénierie et des travaux publics
M. Serge Dupuis, ing., ingénieur municipal
M. Pierre LaForest, directeur générale adjoint

La présentation de Dieppe est inscrite au point 6.5 de l'ordre du jour mais tous conviennent de l'avancer pour en faire le premier point de la réunion.

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour par D. Baker.

- 6.7 – Conseillers nouvellement élus – programme d'orientation
- 6.8 – Analyse des revenus
- 6.9 – Rétroaction sur l'assemblée générale annuelle

C. Michaud propose l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié et D. Baker appuie la proposition.
Adopté.

POINT 6.5 DE L'ORDRE DU JOUR

6.5 Présentation de la ville de Dieppe – Jacques LeBlanc, directeur de l'ingénierie et des travaux publics

Messieurs Jacques LeBlanc et Serge Dupuis du service de l'ingénierie de Dieppe se partagent l'exposé sur le Plan directeur d'égout sanitaire 2012 de la ville de Dieppe récemment mis au point et sur la demande à la CÉEUGM de partager les coûts du projet d'égout collecteur du ruisseau Babineau. M. Pierre LaForest, directeur générale adjoint, fournit également des commentaires durant l'exposé. Ce dernier comporte les éléments suivants :

- Le Plan directeur d'égout sanitaire 2012 de la ville de Dieppe
- Priorités recommandées relativement au remplacement de l'égout collecteur du ruisseau Babineau

355, chemin Hillsborough Road, Riverview, New Brunswick, Canada E1B 1S5

Telephone (506) 387-7977 Facsimile (506) 387-7389

Email: gmsepcp@nbnet.nb.ca Website: www.gmsc.nb.ca



- Moment opportun pour que la CÉEUGM augmente la taille de l'égout collecteur
- Partenariat entre Dieppe et la CÉEUGM pour le financement partagé
- Choix du moment pour le projet

Un exemplaire du diaporama PowerPoint de l'exposé est fourni pour consultation ultérieure.

En plus de fournir une vue d'ensemble du Plan directeur, la ville de Dieppe fait savoir qu'elle prévoit aller de l'avant et remplacer l'égout collecteur du ruisseau Babineau en 2013.

M. LeBlanc fait référence à sa lettre du 15 juin 2012 à M. Pearce, président de la CÉEUGM, demandant qu'une formule de partage des coûts soit élaborée conjointement par la ville de Dieppe et la CÉEUGM pour le remplacement de l'égout collecteur du ruisseau Babineau.

La ville de Dieppe recommande que la CÉEUGM investisse dans l'agrandissement de l'égout collecteur afin d'épargner des frais importants à l'avenir lorsqu'il s'agira de desservir les bassins récepteurs du chemin Melanson et de Ruisseau-des-Renards.

Trois (3) options sont passées en revue relativement au service d'égout futur que la CÉEUGM procurera pour les bassins récepteurs du chemin Melanson et de Ruisseau-des-Renards. L'option recommandée est celle voulant que le débit du chemin Melanson soit acheminé à l'égout collecteur du ruisseau Babineau. On estime que c'est l'option la plus avantageuse pour la ville de Dieppe et pour la CÉEUGM. Cette option exige que la taille de l'égout collecteur du ruisseau Babineau soit augmentée.

En résumé, la ville de Dieppe demande la création d'un partenariat entre elle et la Commission visant le partage des coûts et la propriété de l'égout collecteur du ruisseau Babineau. Le coût estimatif du projet de remplacement y compris son agrandissement aux fins de la CÉEUGM est de 5,4 millions de dollars. Les lignes directrices suivantes sont proposées en vue du partenariat :

- L'égout collecteur du ruisseau Babineau devient un égout collecteur de la CÉEUGM, sans conduites latérales.
- Les frais sont partagés moitié-moitié entre Dieppe et la CÉEUGM, donc les frais de la Commission s'élèveraient à 2,7 millions de dollars.
- Dieppe demande une réponse de la CÉEUGM avant le mois de septembre 2012 puisque la ville termine la mise au point des documents de soumission et que la décision sur l'agrandissement doit être prise avant la publication de la demande d'offres prévue à l'automne 2012.

À la fin de l'exposé, monsieur LeBlanc remercie la Commission de l'occasion qui lui a été offerte de fournir des renseignements sur le remplacement de l'égout collecteur du ruisseau Babineau et insiste sur l'urgence de la demande de la ville.

Le président remercie les représentants de la ville de Dieppe pour cet exposé et confirme que la Commission évaluera la proposition.

Le groupe de Dieppe quitte la réunion à 17 h 30.

Une discussion générale fait suite à l'exposé. R. Richard suggère que le moment est peut-être opportun pour que la CÉEUGM examine de près son réseau actuel d'égouts collecteurs et qu'elle évalue les besoins pour les 50 à 100 années à venir en tenant compte des plus récentes projections des municipalités quant à l'utilisation des terres. Les projections existantes de la Commission concernant les égouts collecteurs datent de plus de 30 ans. À son avis il est temps d'examiner sérieusement et d'actualiser le plan directeur des égouts collecteurs de la CÉEUGM. La ville de Moncton a également fait savoir à la Commission qu'elle cherchera à assurer la participation de la Commission à d'éventuels agrandissements des égouts collecteurs.



En raison de la complexité de la demande de Dieppe, il est convenu que les cadres supérieurs en feraient l'évaluation et fourniraient un rapport et des recommandations aux fins d'examen par la Commission.

Retour à l'ordre du jour régulier de la réunion

Le commissaire E. Pitre intègre la réunion par conférence téléphonique à 17 h 30.

2.0 Procès-verbal de la réunion précédente

2.1 Procès-verbal de la réunion ordinaire du 22 mai 2012

C. Michaud **propose** l'approbation du procès-verbal du 22 mai 2012 présenté dans les deux langues officielles et D. Baker **appuie** la proposition. **Adopté.**

2.2 Affaires découlant du procès-verbal du 22 mai 2012

Lettre du vérificateur aux dirigeants

1. Normes comptables pour les entités du secteur public

D. Baker demande que la CÉEUGM procède plus tôt que tard à la transition recommandée et recommande que R. Richard soit nommé pour prendre en main ce dossier avec AC Stevenson and Partners. Tous conviennent que R. Richard mènera le dossier et rendra compte à la Commission au besoin.

2. Fonds de réserve d'immobilisation

D. Baker recommande que la CÉEUGM passe aux actes quant au statut et aux sommes qui devraient être transférées vers les Fonds de réserve d'immobilisation et qu'il présentera une résolution en ce sens à la prochaine réunion de la Commission prévue le 19 juillet 2012.

3. Contrôles internes

D. Baker suggère que la Commission étudie la possibilité de demander à AC Stevenson and Partners d'entreprendre une étude ou examen de nos contrôles internes et d'en rendre compte directement aux membres de la Commission et non pas au personnel.

B. Hicks fait remarquer que la « Lettre aux dirigeants » indique que la Commission semble disposer de contrôles adéquats en ce moment et qu'à son avis, une étude n'est pas justifiée pour l'instant. Il laisse entendre que, règle générale, les « Lettres aux dirigeants » exposent les lacunes, s'il y en a, et recommandent les mesures de redressement. La plus récente « Lettre aux dirigeants » ne fait mention d'aucune lacune.

Il est convenu qu'une étude ne serait pas demandée pour l'instant.

D. Baker recommande, à l'assentiment général, qu'une politique et des lignes directrices soient élaborées pour fixer la procédure d'approbation des dépenses des commissaires, conformément à la recommandation contenue dans la « Lettre aux dirigeants ».

D. Baker présentera une résolution et une ébauche de politique lors d'une réunion ultérieure de la Commission.



4. Commission des emprunts de capitaux par les municipalités (CECM)

D. Baker demande que R. Richard fasse enquête et obtienne les détails, y compris les exigences précises de la CECM, visant les dépenses importantes et les emprunts éventuels pour des projets d'immobilisations que la Commission doit envisager dans un avenir prochain. R. Richard rendra compte de cette activité à la Commission. L'initiative obtient l'assentiment général.

REMARQUE : E. Pitre quitte la réunion à ce moment de l'ordre du jour, à 18 h 30.

Échange de bien-fonds

Il est convenu de repousser ce point à la fin de l'ordre du jour, à la demande de B. Hicks.

Examen du programme d'avantages sociaux du personnel

R. Richard fournit oralement une vue d'ensemble de l'information obtenue à ce jour. Une comparaison a été réalisée, de manière très préliminaire et générale, entre le programme d'avantages sociaux du personnel de la CÉEUGM et les programmes de Moncton, Riverview et Dieppe. Ils sont semblables mais différents. Le programme de la CÉEUGM semble offrir à ses employés un excellent programme d'avantages sociaux.

R. Richard explique que les programmes d'avantages sociaux du personnel sont très complexes et qu'ils devraient être évalués par des professionnels dans ce domaine, particulièrement en ce qui a trait à la compétitivité des prix et à l'offre du marché. Des premiers contacts ont été faits auprès des « agents réalisateurs » pour les villes de Dieppe et de Riverview. La ville de Moncton administre son programme à l'interne.

Étant donné la complexité de l'évaluation permettant de comparer le programme actuel de la CÉEUGM aux autres et d'analyser les prix du marché, R. Richard recommande que la CÉEUGM envisage de préparer un DP visant les services d'un « agent réalisateur » pour l'aider à évaluer son programme d'avantages sociaux du personnel, entre autres.

Après discussion sur la question, les commissaires concluent que le programme actuel de la CÉEUGM est très bon et qu'en l'absence de problème particulier, il n'y a aucune raison de le modifier pour l'instant.

Les commissaires présents s'entendent pour conclure qu'Alodium, l'« agent réalisateur » actuel pour le programme d'avantages sociaux du personnel, et les Coopérateurs, comme fournisseur du programme, resteraient en place et indique au personnel de maintenir le statu quo pour l'instant.

Compte-rendu de la réunion printanière du conseil de l'ACEPU

R. Richard donne un bref aperçu de son rapport. Répondant à une demande de D. Baker pour plus d'information, R. Richard signale qu'il a accepté de participer à un conseil consultatif de l'ACEPU qui mènera des discussions préliminaires sur la question du « financement des infrastructures » et des moyens à la disposition des municipalités pour respecter leurs obligations financières. C'est un sujet de l'heure et l'ACEPU jouera certainement un rôle national de premier plan dans ce dossier. D'un point de vue stratégique, l'occasion d'être participante au niveau national pourrait s'avérer très avantageux pour la CÉEUGM.



Modalité de paiement plus exacte à Énergie NB

R. Richard fournit un bref aperçu de son rapport.

Énergie NB évalue les options éventuelles et souhaite qu'une meilleure solution de facturation pour la CÉEUGM soit disponible avant la réunion de la Commission au mois de juillet. R. Richard est chargé de rendre compte de ce dossier.

Rétroaction sur la discussion avec les vérificateurs concernant la confusion relative au rapport financier

C. Allain fournit une brève explication. Il explique que le problème de la différence de la date de l'année fiscale entre les municipalités et la CÉEUGM.

3.0 Sommes à payer – avril 2012

D. Baker propose l'approbation des sommes à payer telles que présentées et C. Michaud appuie la proposition. Adopté.

B. Hicks demande des copies des factures en rapport avec les sommes à payer à AC Stevenson. C. Allain assurera le suivi.

4.0 Programme de construction d'immobilisations – Études techniques

4.1 État d'avancement de la demande n° 338 de R. V. Anderson

C. Allain fournit une explication et le contexte de la demande.

De plus, C. Allain fait la mise au point sur le programme en cours de projets d'immobilisation pour 2012 et donne un aperçu des dossiers suivants :

STATION DE POMPAGE DE LA RUE VIRGINIA ET CONDUITE SOUS-FLUVIALE

L'étape de l'avant-projet sommaire est en bonne voie et respecte le budget. L'ébauche du premier rapport est attendue sous peu.

GARAGE DU CENTRE DE COMPOSTAGE

Une rencontre préliminaire avant construction a eu lieu avec l'entrepreneur et ce dernier se prépare à commencer la construction. Les dessins d'atelier sont en préparation et après qu'ils seront approuvés, la construction comme telle commencera.

ÉTUDE SUR LA CENTRALE PILOTE D'EBN (EXTRACTION BIOLOGIQUE DES NUTRIMENTS)

D'autres évaluations de la centrale pilote sont nécessaires. Les évaluations et les résultats préliminaires sont positifs. Ce processus permet de contrôler l'ammoniaque au degré souhaité.

Conestoga-Rovers & Associates, consultants adjoints au projet de la centrale pilote, vont réduire leurs activités jusqu'à l'automne. D'autres évaluations doivent avoir lieu au cours des mois d'hiver avant de réaliser la conception finale.



ÉTAPE FINALE DU TRAITEMENT AVANCÉ

C. Allain résume les quatre (4) éléments principaux de cette étape qui sont la centrale d'EBN, des unités de traitement préliminaire, les travaux d'amélioration à la station de pompage principale et la stratégie visant le déversoir d'orage

C. Allain signale qu'il procède à l'établissement de la portée de l'évaluation pour chaque élément, en vue de préparer les DP nécessaires afin de les soumettre à l'évaluation d'une liste proposée de consultants, avant la conception finale. Il remettra un rapport en temps et lieux en ce qui concerne cette étape des aménagements.

5.0 Finances et administrations

5.1 Rapport financier mensuel – avril 2012

D. Baker propose l'adoption du rapport financier mensuel pour avril 2012 sans modification et C. Michaud appuie la proposition. **Adopté.**

5.2 Distribution des états financiers de 2011

D. Baker propose que les états financiers de 2011 soient acheminés dès que possible aux maires et aux membres des conseils, et que ce document soit accompagné du rapport présenté par D. Baker à l'assemblée générale annuelle, et B. Hicks appuie la proposition. **Adopté.**

D. Baker fournira son rapport aux fins d'inclusion dans l'envoi des états financiers.

6.0 Winston Pearce

6.1 Discussion sur les besoins de formation du conseil de gouvernance

Le président fait connaître les détails sur une possibilité de formation, un programme de Learn Sphere s'intitulant « Formation pour le secteur sans but lucratif », financé par l'APÉCA et la province du N.-B.

La formation qui nous intéresse s'intitule « Gouvernance et perfectionnement du conseil » qui est animée par Aldéa Landry.

Le président demande aux membres de la Commission de songer à profiter de cette occasion et il reviendra sur ce sujet lors d'une réunion future.

6.2 Changements dans la structure de gouvernance

Le président et D. Baker rappellent la décision de la CEEUGM vers la fin de 2011 d'embaucher un consultant professionnel pour aider la Commission à améliorer son modèle de gouvernance, y compris répondre au suivi de la ville de Moncton à cet égard, soit sa demande que la Commission n'entreprene pas cette étude parce que, soutenait la municipalité, cette tâche devait faire l'objet d'une collaboration entre les trois municipalités et la province.

Le président conclut qu'avec la promulgation du projet de loi 56, la question du modèle de gouvernance pour la CEEUGM est résolue et qu'une étude n'est plus nécessaire.



6.3 DP visant les services bancaires.

R. Richard préparera une DP qui sera soumise à l'approbation de la Commission, visant les institutions bancaires importantes pour qu'elles proposent leurs meilleures possibilités de placement pour nos fonds de réserve dont la somme actuelle est estimée à 12 millions de dollars.

D. Baker suggère que la DP porte aussi sur les taux actuellement offerts par les banques sur des emprunts en vue d'importantes dépenses en immobilisation.

R. Richard assurera le suivi et la coordination avec D. Baker sur ce dossier.

6.4 Projet de loi 56

R. Richard présente l'aperçu qu'il a préparé à la demande du président du nouveau projet de loi 56 récemment promulgué par la province, ayant trait à l'établissement de commissions de gestion des eaux potable et usées au Nouveau-Brunswick

Un résumé des notes et jalons est distribué à l'assemblée aux fins de discussion et R. Richard présente ses suggestions visant les prochaines étapes.

Le président signale qu'il enverra une lettre aux directeurs généraux des trois municipalités leur demandant une rencontre dès qu'il leur conviendra, afin de discuter des nouvelles dispositions du projet de loi 56, en particulier en ce qui concerne les nouvelles nominations ou les renouvellements de nomination que doivent effectuer les municipalités.

6.5 Présentation de la ville de Dieppe -- Jacques LeBlanc, directeur de l'ingénierie et des travaux publics

Ce point est consigné au début du présent procès-verbal.

6.6 Rapport sur la 1^{re} réunion entre la CÉEUGM et le comité technique municipal

Le président rend compte de la récente rencontre initiée par la CÉEUGM avec des représentants des services d'ingénierie des trois municipalités. La rencontre a été réussie et d'après les premiers comptes rendus et la rétroaction des personnes présentes, c'est une bonne idée qu'elle ait eu lieu.

Les « notés sur la réunion » seront distribuées aux membres de la Commission dès qu'elles seront finalisées.

6.7 Conseillers nouvellement élus – Orientation

D. Baker recommande la tenue, dès que possible, d'une rencontre d'orientation des conseillers municipaux nouvellement élus. Il propose un programme d'une durée de 2 à 2,5 heures sans compter la visite guidée. La tournée des installations pourrait être offerte à la suite de la réunion si les conseillers le désirent. La réunion aurait lieu à la salle de conférence de Riverview.

Tous conviennent qu'il s'agit d'une bonne idée. D. Baker signale qu'il désire l'aide du personnel cadre pour organiser cette rencontre. D. Baker assurera le suivi dans ce dossier.

6.8 Analyse des revenus

D. Baker demande qu'un rapport soit fait à la Commission décrivant le contexte et la méthode d'établissement du nombre annuel d'unités utilisatrices pour chaque municipalité
C. Allain fournira ce rapport à la prochaine réunion.



6.9 Rétroaction sur l'assemblée générale annuelle

Les résultats de l'AGA font l'objet d'une très brève discussion générale.

Aucune action n'est consignée.

6.10 Échange de bien-fonds

**RIFPP - ACT
Section 25 (1)**

7.0 Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 19 juillet 2012, au 375, chemin McAllister à Riverview, à 16 heures.

D. Baker propose que la séance soit levée à 21 h.

Rédaction du procès-verbal :

Roland P. Richard, ing., FIC
Gestionnaire des projets spéciaux

/sr